

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 35 délégués (35 titulaires – 0 suppléant)	Voix Pour : 35
Dont membres votants à voix délibérative : 35 délégués	Voix Contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 08 Février 2022	Abstention : 0

### **Membres présents:**

**Titulaires:** Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniz Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric.

**Membres absents excusés :** Mr Fraeyman Fabien, Mr Moysse Dominique, Mr Carion Denis, Mr Hourdry Mathieu

**Membres absents:** Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoît, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Hayé Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mme Malet Madeleine, Mr Lavoix Olivier, Mme Pauly Brigitte, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Jacques Gebka

---

**Objet : Ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération** N°20220205  
**« Interconnexion Brumetz- Montigny l'Allier » AP N°2022-01**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2311-3,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu le caractère pluriannuel de certaines dépenses d'investissement,
- Attendu que l'ouverture d'une autorisation de programme permet, dans le cadre de la réalisation d'opérations d'investissement pluriannuel, de voter le montant total de l'opération à financer et d'ouvrir annuellement au budget, les crédits de paiement nécessaires à la prise en charge des dépenses de l'exercice en cours.

Le Président propose à l'assemblée, d'ouvrir une autorisation de programme sur l'opération suivante :

**Interconnexion des réseaux Brumetz – Montigny l'Allier, dont les travaux seront réalisés sur l'échéancier allant de 2022 à 2023.**

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président :

**DECIDENT, après en avoir délibéré :**

- DE VOTER le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiements relatifs à l'opération, comme détaillé ci-après :

Libellé	Montant de l'Autorisation		Crédits de Paiement	
			2022	2023
<i>Interconnexion Brumetz - Montigny-l'Allier (AP n° 2022-01)</i>	<i>Dépenses</i>	<b>1 070 000</b>	50 000	1 020 000
	<i>Recettes</i>	<b>356 700</b>	16 700	340 000

Toute modification intervenant sur le montant de l'autorisation de programme ou la répartition des crédits de paiement fera l'objet d'un réajustement sur décision du Comité Syndical.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20220215-20220205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2022

